

Compte-rendu #62 - Séance du 15 décembre 2025

Commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique

1. Question du député Martin Casier (PS) :

« Indépendance de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles et dans l'Union européenne et promotion de l'open science »

Le monde scientifique subit de régulières attaques, notamment de l'administration Trump aux États-Unis (voir par exemple la fin du financement du CRED, le Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres), représentant une **menace pour la démocratie** et les valeurs européennes. À ce titre, il est nécessaire de soutenir activement la recherche et de permettre l'accès à ses résultats, par exemple à travers le **développement de l'open science**.

Le ministre dispose-t-il d'une cartographie des bases de données installées en FWB et **dépendantes de financements des États-Unis ? Quelle est la politique défendue par la Belgique et l'Union européenne pour se détacher de cette dépendance ?** Quelles sont les ambitions de la FWB en matière d'open science et d'open access, et les mesures actuelles ont-elles déjà pu être évaluées ? En outre, il apparaît que le FNRS a approuvé la question de la **valorisation des pratiques de science ouverte** dans ses procédures d'évaluation : comment cela se concrétise-t-il sur le terrain ?

Réponse de M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche :

« Au-delà du cas du CRED, **il est difficile d'identifier formellement d'autres bases de données installées en Fédération Wallonie-Bruxelles qui dépendraient d'un financement américain.** À ce jour, aucune information consolidée ne permet d'affirmer une telle **dépendance**, même si certains chercheurs évoquent des fragilités liées à l'usage de bases de données situées aux États-Unis, notamment dans le domaine spatial ou celui de l'aide au développement.

Cette question mérite toutefois une vigilance accrue. La maîtrise des données est désormais un enjeu stratégique majeur à l'heure où l'intelligence artificielle (IA) se développe à un rythme soutenu et repose largement sur la disponibilité, la qualité et la souveraineté des données.

C'est précisément pour répondre à ce défi que se dessine actuellement », au niveau européen et avec une participation active de la Belgique, une stratégie structurante via le



projet European Open Science Cloud (EOSC) dont l'ambition est de mutualiser et protéger l'écosystème de données issues de la recherche, en respectant notamment des principes d'accès ouvert. « Par ailleurs, l'EOSC prend une place croissante dans le développement d'une IA européenne s'appuyant sur des données contrôlées par la communauté scientifique et non sur des flux commerciaux dont les critères de qualité restent souvent, voire tout le temps, opaques. [...]

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les ambitions en matière d'open access et d'open science suivent une trajectoire cohérente soutenue tant par le cadre législatif que par les initiatives du secteur académique et du FNRS. Le suivi du décret du 3 mai 2018 visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques (Open Access) fait désormais l'objet d'une évaluation bisannuelle. La prochaine évaluation complète devrait avoir lieu en 2026. Les résultats disponibles montrent déjà des progrès significatifs. **La part des articles déposés en libre accès atteint près de 80 %, même si certains taux d'accès restent encore un peu trop élevés.**

L'écosystème de l'open science de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est également renforcé grâce à plusieurs projets structurants. **Le lancement en 2025 de la plateforme PeriScops, hébergée par le FNRS, marque une avancée majeure.** Ce portail moissonne l'ensemble des dépôts institutionnels des universités et des hautes écoles et offre une visibilité intégrée à la production scientifique francophone belge. Le projet "Coalition for Advancing Research Assessment" (CoARA) a permis la **création d'une revue innovante en open access, intitulée "Circular materials and chemistry"** et consacrée à l'économie circulaire, une thématique prioritaire de l'agenda européen. Le **réseau Reliade**, récemment lancé, renforce la visibilité des revues en libre accès diamant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tandis que les universités participent activement au réseau international Diamas.

Par ailleurs, les établissements d'enseignement supérieur poursuivent également un travail collectif d'élaboration, d'évaluation et de projection stratégique avec le groupe de travail sur l'open science du Conseil des rectrices et recteurs (CRef) mené en 2018, 2021 et 2024. Une analyse de l'évolution des politiques universitaires sur la base d'indicateurs comme ceux de la League of European Research Universities (LERU) a été réalisée et plusieurs recommandations relatives à l'open science et le développement de l'open data ont d'ailleurs été transmises aux universités en 2025.

La plupart des universités ont intégré l'open science dans leur stratégie institutionnelle, avec un dépôt institutionnel des données, des plateformes pour les revues en libre accès diamant, des formations dédiées ou encore une structuration progressive des fonctions de research data officer et des communautés de data ambassadors.

Enfin, en 2024, le FNRS a officiellement intégré la valorisation des pratiques de science ouverte dans ses procédures d'évaluation. Depuis l'appel "Bourses et mandats" pour l'année 2025, les chercheurs peuvent exposer leurs pratiques dans une section narrative spécifique du dossier de candidature. Cette contribution n'est **pas un critère obligatoire, mais constitue un élément valorisant du curriculum vitae.** L'initiative s'inscrit, elle aussi, dans la réforme européenne de l'évaluation de la recherche et favorise une reconnaissance concrète des efforts des chercheurs en faveur de l'ouverture des publications des données et des méthodes.

Par ailleurs, le FNRS soutient plusieurs initiatives structurantes, comme Peer Community In (PCI), SCOAP3, Open Researcher and Contributor ID (ORCID), et renforce son rôle de facilitateur pour accéder à un écosystème de recherche ouvert et visible. Toutes ces actions – consolidation d'une stratégie européenne, positionnement mesuré, mais engagé de la Belgique, structuration progressive en Fédération Wallonie-Bruxelles, innovation portée par les institutions académiques – démontrent **que la science ouverte n'est plus une simple orientation**

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



politique, mais constitue bien une transformation profonde de l'écosystème de la recherche dans son ensemble. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020de031>

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

1. Questions jointes de la députée Valérie Dejardin (PS) et du député Hajib El Hajjaji (Ecolo) :

[« Enseignement supérieur et recherche victimes de l'austérité »](#)
[« Mobilisation commune de l'enseignement supérieur »](#)

Tous les acteurs de l'**enseignement supérieur** (de tout le pays) étaient dans la rue pour **manifester contre les mesures d'austérité** annoncées par les différents gouvernements : réforme des pensions, augmentation des frais d'inscription, remise en question de l'exonération du précompte professionnel, définitionnement, difficulté d'assurer les missions de service public, etc.

Comment en est-on arrivé à un tel niveau de mécontentement partagé ? **Comment le gouvernement réagit-il à ces manifestations d'ampleur et que propose-t-il concrètement pour y répondre ?** Les effets des différentes mesures ont-ils pu être analysés ?

Réponse de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« Effectivement, j'ai bien pris connaissance de la manifestation qui s'est tenue les 11 et 12 décembre. **Aucune rencontre n'a été demandée dans ce cadre et je n'ai donc pas eu l'occasion de rencontrer les différents acteurs.** Cependant, avec plusieurs ministres du gouvernement, j'ai eu l'occasion de rencontrer ce matin une délégation syndicale, mais il s'agissait en l'occurrence d'une manifestation pour l'ensemble des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur les solutions à adopter pour faire face au contexte budgétaire difficile, le dialogue est et reste une clé essentielle dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles mesures.

Contrairement à ce qui est souvent clamé par certains d'entre vous, **je fais plus que percevoir les difficultés rencontrées par le monde de l'enseignement supérieur. Je les entends et je peux en comprendre beaucoup.** J'ai toujours – et je ne pense pas avoir été prise en défaut jusqu'à maintenant – prôné le dialogue constant avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement. Les contacts avec les représentants de l'enseignement supérieur sont très réguliers, voire constants, que ce soit avec moi ou les membres de mon cabinet. **Le dialogue est de mise et la concertation est constructive.** J'ai le plus grand respect pour les enseignantes et les enseignants ; le personnel administratif ou ouvrier ; les étudiantes et les étudiants ; les chercheuses et les chercheurs ; les autorités académiques issues des hautes écoles, des universités et des écoles supérieures des arts (ESA).

Je considère bien entendu cette mobilisation comme une réaction légitime, car nous prenons des mesures vis-à-vis de dossiers importants, sensibles, parfois coulés dans le marbre. *Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.*



Nous parlons de matières essentielles pour la société et qui relèvent des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. **Nous proposons des solutions qui ont été souvent taboues et qui suscitent légitimement des réactions. C'est cela, prendre ses responsabilités en politique !** C'est pour cela que mon rôle, en tant que ministre-présidente, consiste à écouter, amender ce qui peut l'être sans pour autant dévier de l'objectif fixé.

Je peux vous rassurer aussi sur les contacts avec le gouvernement fédéral. Quoi que vous disiez, ils sont permanents, et ce, afin d'attirer l'attention voire de proposer des solutions lorsque les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont menacées. **Nous restons guidés par la nécessité de garantir la protection des étudiants les plus fragiles et de la situation des membres du personnel, tout en essayant de faire preuve de créativité pour stabiliser la situation budgétaire** et, à terme, obtenir des moyens complémentaires pour l'enseignement supérieur.

Nous attendons encore des clarifications sur la traduction concrète des accords récents au sein du gouvernement fédéral. Ce matin encore, nous étions réunis en Comité de concertation (Codeco) pour demander des informations précises sur le dossier des pensions et, plus spécifiquement, au sujet de la pension des fonctionnaires, puisque l'impact des mesures y afférentes se fera sentir au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, **je vous confirme qu'à ce stade, aucune mesure ne vise le précompte professionnel des chercheurs. »**

2. Question du député Hajib El Hajjaji (Ecolo) :

[« Impact de la réforme des allocations de chômage sur le personnel académique »](#)

La **réforme fédérale de l'assurance-chômage** aura des conséquences, entre autres sur « les nombreux **membres du personnel académique qui sont payés à l'heure**, conformément à un mécanisme depuis longtemps décrié tant il précarise les chercheurs et enseignants concernés. Les établissements octroient ces heures de manière variable et jamais stable. Or, le gouvernement Arizona a décidé qu'il faudrait désormais exercer un minimum d'un tiers temps pour pouvoir bénéficier d'un complément au chômage, ce qui permettrait à nombre de ces personnes d'échapper tout juste à la précarité. »

La ministre-présidente a-t-elle discuté de ces spécificités avec le ministre fédéral de l'Emploi ? A-t-elle été en contact avec le Conseil des rectrices et recteurs (CRef), l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) ou les organisations syndicales ? **Quelles mesures compte-t-elle prendre** pour une grille de rémunération claire pour ces personnes ?

Réponse de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« En effet, si des enseignants "haut cadre" – exerçant en d'autres termes une fonction statutaire – peuvent être engagés par dixième en haute école, ou par douzième, seizième, vingtième ou trentième en école supérieure des arts (ESA), il existe des fonctions payées à l'heure dans nos hautes écoles et dans nos ESA. **Je ne suis pas inquiète pour la situation des professeurs invités au sein des hautes écoles. Il s'agit de professionnels de terrain, d'experts reconnus, qui sont désignés pour assumer un ou plusieurs cours, parfois de manière ponctuelle.** Ces personnes disposent donc généralement d'un temps plein par ailleurs et pourront bien

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



continuer à mettre leur expertise à disposition des étudiants dans le cadre de leur formation. Cet ancrage avec le terrain est un apport indéniable, à nos formations professionnalisantes notamment. **Par ailleurs, c'est également le cas dans les universités, même si les cours payés à l'heure sont aussi un tremplin pour les jeunes docteurs qui veulent se lancer dans la carrière académique.**

En tant que ministre de l'Enseignement supérieur et de la Culture, **j'ai toutefois davantage d'inquiétudes pour la situation des artistes qui sont amenés à intervenir en tant que conférenciers au sein des ESA**. À l'heure actuelle déjà, la combinaison du statut d'artiste et du statut de conférencier ne manque pas d'engendrer parfois des difficultés qui me sont transmises par les directions, et au sujet desquelles j'ai déjà sollicité l'administration. [...]

Je reste donc attentive à la situation des artistes, bien sûr, mais également, et de manière plus générale, à l'impact des décisions du gouvernement fédéral sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne manquerai pas de faire état de ces préoccupations, notamment lors des Comités de concertation (Codeco) et de la conférence interministérielle Emploi (CIM Emploi) qui se réunit régulièrement. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020de030>



www.observatoire.frs-fnrs.be



<https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnrs/>